

Avis de convocation | Assemblée extraordinaire

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée extraordinaire de la Fondation du cœur Beauce-Etchemin aura lieu le **mardi 19 mai 2020, à 18h15** en mode virtuel sur l'application Zoom (un lien sera envoyé aux participants).

Les seuls sujets pouvant faire l'objet de délibérations et de décisions lors de cette assemblée seront le changement de la durée du terme maximum que la présidence peut effectuer, ce qui implique la modification de l'article 32 des règlements généraux :

ARTICLE	FORMULATION ACTUELLE	FORMULATION PROPOSÉE
32	<p>Élection</p> <p>Les dirigeants sont élus ou nommés par le conseil d'administration à leur première assemblée suivant l'assemblée annuelle des membres ou à toute autre assemblée tenue pour combler une vacance.</p> <p>Pour accéder à la présidence, le dirigeant doit accepter un terme, d'au minimum, deux (2) ans et, d'au maximum, six (6) ans (3 termes).</p>	<p>Élection</p> <p>Les dirigeants sont élus ou nommés par le conseil d'administration à leur première assemblée suivant l'assemblée annuelle des membres ou à toute autre assemblée tenue pour combler une vacance.</p> <p>Pour accéder à la présidence, le dirigeant doit accepter un terme, d'au minimum, deux (2) ans et, d'au maximum, six (6) ans (3 termes). Le conseil d'administration peut prévoir une mesure transitoire si nécessaire. En cas de situation exceptionnelle, le président peut prolonger son mandat sous la recommandation et l'acceptation majoritaire du conseil d'administration.</p>

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modification de l'article 32 des règlements généraux
4. Période de questions
5. Clôture de l'assemblée extraordinaire

Cette assemblée extraordinaire sera suivie de notre assemblée générale annuelle.



Denis Bolduc, président